



## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1889 - 9 juin 1994 - 4 F

### D 1889 GUATEMALA : 2e RENCONTRE POUR LA PAIX

Une étape importante dans la pacification du pays a été franchie le 29 mars 1994 avec la signature entre le gouvernement et la guérilla de l' "Accord global sur les droits de l'homme" (cf. DIAL D 1879). Mais la volonté de paix concerne aussi un troisième partenaire: l'opinion nationale à travers ce qu'il est convenu d'appeler la société civile. Sollicitée d'apporter son soutien à une future "Assemblée de la société civile", l'épiscopat guatémaltèque avait répondu le 2 février 1994 (cf. DIAL D 1869).

C'est dans la perspective de cette assemblée que se tenait dans la capitale, du 23 au 29 avril 1994, une "2e rencontre pour la paix au Guatemala", organisée sous l'égide du Conseil oecuménique des Églises, du Conseil latino-américain des Églises (CLAI), de la Fédération luthérienne mondiale et du Conseil national des Églises des États-Unis. Quelque 140 Guatémaltèques y participaient. Étaient également présents le président de la République (à l'ouverture), le modérateur des Nations unies au Guatemala ainsi que des observateurs et experts d'Amérique latine, des États-Unis et d'Europe.

Ci-dessous, déclaration finale de cette rencontre.

Note DIAL

## DÉCLARATION DE GUATEMALA-VILLE POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE

Donner la priorité à la vie et ouvrir la voie à la paix  
c'est construire l'avenir

Cette rencontre historique est une importante contribution à l'ouverture effective de canaux de communication et d'accord entre les différentes composantes de la société guatémaltèque. Il est en effet apparu à l'évidence que, comme participants, nous avons tous eu pour objectif premier, à la veille du XXIe siècle, de parvenir à la paix et de mettre en place des réalités nouvelles de justice et d'équité par le moyen du dialogue responsable, de la négociation sérieuse et de la tolérance réciproque.

C'est dans cet esprit que nous nous adressons respectueusement à notre peuple et à la communauté internationale pour affirmer solennellement ce qui suit:

1. Nous croyons vraiment qu'un Guatemala fraternel est possible, un Guatemala où prévalent les valeurs de justice, de vérité, de bien commun et de sécurité pour tous comme bases d'une société démocratique.

2. Nous sommes profondément convaincus que toutes les formes de discrimination et d'exclusion sont un obstacle à l'affirmation d'une identité nationale. Pour que celle-ci soit effective il importe de reconnaître les peuples maya, xinca et garífuna<sup>1</sup>, de

<sup>1</sup> Ethnie noire sur la Côte atlantique d'Amérique centrale (NdT).

respecter leurs droits spécifiques et leur représentativité, en oeuvrant pour cela à la disparition des exclusions ethniques, culturelles, politiques, sociales, économiques et idéologiques.

3. La participation des femmes est nécessaire à la construction de la paix et dans tous les domaines de la vie nationale, conformément à leurs propres demandes, revendications et propositions. Nous devons faire nôtre l'engagement consistant à mettre fin aux violations des droits de la femme.

4. Les avancées dans l'effort de paix sont un encouragement à poursuivre, en particulier sur les points suivants:

- la reprise des négociations entre le gouvernement et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG), conformément à l'accord-cadre pour la reprise des négociations du 9 janvier dernier, lequel reprend les points essentiels de l'accord d'Oslo;

- la signature et le début de mise en oeuvre de l'accord global sur les droits de l'homme, ainsi que l'arrivée dans le pays de la mission préliminaire des Nations unies pour la vérification de l'accord;

- la prochaine mise en place de l'Assemblée de la société civile et la juste décision de la Conférence épiscopale du Guatemala dans sa désignation du conciliateur, Mgr Rodolfo Quezada Toruño, comme président de cette assemblée.

5. L'Assemblée de la société civile est l'espace de rencontre permettant de parvenir à un consensus le plus large possible sur les points essentiels ordonnés à la recherche de la paix. La participation active de la société civile est fondamentale si l'on veut garantir que les accords entre les parties sont le fidèle reflet des aspirations de notre peuple, et qu'ils débouchent effectivement sur un ensemble d'actions sérieuses et profondes comme début de solution de la problématique nationale et comme axe de règlement définitif de l'affrontement armé. Il s'agit là, par conséquent, d'une responsabilité relevant exclusivement des Guatémaltèques.

Cependant l'accompagnement et le soutien concret de la communauté internationale sont essentiels tant dans la phase des négociations que dans les phases ultérieures. Le rôle des Nations unies, des pays amis<sup>2</sup> et de la solidarité internationale est un élément déterminant pour la réalisation de l'objectif ultime.

6. Le droit à la vérité est imprescriptible. Les pages les plus noires et les plus douloureuses de notre passé récent ne peuvent rester occultées. Il faudra, avec courage, reconnaître les fautes. Il faudra, avec sagesse, supprimer les structures qui ont provoqué tellement d'abus en matière de droits de l'homme. Il faudra, avec générosité, aplanir le chemin du pardon et de la réconciliation. Faire toute la vérité, face aux victimes et face à la société tout entière, est une tâche moralement inéluctable. Faire toute la vérité, c'est donner la priorité à la vie et c'est construire l'avenir des nouvelles générations.

7. La signature et le début de mise en oeuvre de l'Accord de paix ferme et durable, avec la participation active, directe et qualifiée de la société civile dans son élaboration et dans sa concrétisation, sont seuls susceptibles de permettre le règlement d'une crise qui est généralisée et des graves problèmes structurels qui en sont l'arrière-plan.

8. La prééminence de la société civile fait que celle-ci est le facteur déterminant d'un retour à la paix et d'une transition vers la démocratie. Dans cette situation nouvelle, redéfinir le rôle de l'armée est la première tâche à effectuer pour l'instauration d'une culture démocratique.

---

<sup>2</sup> A savoir la Colombie, l'Espagne, les États-Unis, le Mexique, la Norvège et le Venezuela (NdT).

En raison de quoi nous adoptons les résolutions suivantes:

1. Demander une nouvelle fois au gouvernement et à l'URNG la constitution d'une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises dans le pays et sur tous ceux qui en sont responsables.

2. Demander au gouvernement de garantir pleinement la liberté d'action de l'Assemblée de la société civile ainsi que la sécurité des participants.

3. Nous exhortons les parties en négociation à écouter sérieusement la voix de la société civile et à intégrer ses demandes dans l'ordre du jour des négociations, avec l'assurance d'un traitement approfondi des points essentiels et dans une volonté réelle de mettre un terme au conflit armé intérieur.

4. Inviter la communauté internationale, en particulier les pays amis, à proposer ses bons offices pour un bon fonctionnement et de bons résultats de l'Assemblée de la société civile.

5. Inviter le secrétaire général des Nations unies à prendre toutes mesures propres à faciliter la mise en place et le travail effectif de la Mission internationale de vérification de l'Accord global sur les droits de l'homme, en y incluant la société civile comme une de ses principales références.

6. Lancer un ardent appel à ceux qui n'ont pas répondu à l'invitation à cette rencontre<sup>3</sup> pour qu'ils s'associent à l'effort commun de recherche de la paix au Guatemala, ainsi qu'aux milieux non gouvernementaux pour qu'ils participent activement à l'Assemblée de la société civile.

7. Exiger la mise en place immédiate des mécanismes et accords garantissant pleinement la sécurité et les droits de ceux qui reviennent dans leur lieu d'origine, ainsi que de la population civile qui habite dans les zones de conflit armé.

8. Inciter les médias et la presse en général à jouer vigoureusement leur rôle dans le soutien au processus de paix, en particulier en diffusant les accords et les débats de la négociation.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

---

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

---

<sup>3</sup> En particulier l'URNG (NdT).